

Adoption du budget 2016-2017 Réduction du taux de taxation et ajout de 11 postes

Le fait marquant du budget 2016-2017 demeure la réduction du taux de taxation qui passe de 0,2408 \$ à 0,2266 \$, et ce, tout en ajoutant 11 postes de professionnels en appui pour davantage de services aux élèves.

Contexte provincial et abolition de la subvention de péréquation

En 2013, le gouvernement décidait d'abolir, sur une période de trois ans, la subvention de péréquation qui totalisait 12,8 M\$ pour la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN). On demandait à la CSDN soit d'effectuer des coupures, soit de récupérer la perte encourue par le biais de la taxe scolaire. La CSDN a été une des rares commissions scolaires à ne pas transférer la totalité de cette compression aux contribuables. Cette année, même si le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) nous a permis de taxer 48,5 M\$, nous nous sommes limités à une somme de 45,5 M\$.

Le budget 2016-2017

Le conseil des commissaires de la CSDN a adopté, le mardi 11 octobre 2016, un budget de fonctionnement qui prévoit des dépenses de 252,8 M\$ et des revenus de 251,9 M\$ pour un déficit de 0,9 M\$, qui sera approprié à même les surplus cumulés de la CSDN. Le budget d'investissement est établi à 13,8 M\$.

Pour 2016-2017, le taux d'imposition de la taxe scolaire a été fixé à 0,2266 \$ du 100 \$ d'évaluation, comparativement à 0,2408 \$ l'an dernier. Par conséquent, cela se traduira par une augmentation moyenne (causée par la baisse du taux de taxation scolaire et une augmentation de l'évaluation des propriétés) du compte de taxe scolaire de 4 \$ pour une propriété évaluée à 238 215 \$: une facture totale de 541 \$ par année.

Cette année, aucune compression n'ayant été exigée par le MEES, nous pouvons procéder à l'ajout d'une somme de 1,0 M\$ pour des postes de professionnels (11 postes) pour des services d'orthopédagogie, de psychologie, d'orthophonie et pour de la technopédagogie. L'ajout de 0,1 M\$ en support au développement pédagogique permettra également d'améliorer les services aux élèves. À même ce budget, on a dû considérer un déficit récurrent de 0,6 M\$.

La saine gestion des dernières années a permis à la CSDN de puiser une somme de 0,9 M\$ dans ses surplus accumulés pour équilibrer le budget. Le MEES a, pour sa part, ajouté une somme de 0,3 M\$ destinée à l'appui à la réussite, l'adaptation scolaire et pour les régions éloignées, ces sommes étant directement versées aux établissements.

Soyez assurés que la CSDN demeure soucieuse d'offrir les meilleurs services à ses 25 000 élèves, jeunes et adultes, performants ou en difficulté. L'éducation accessible à tous constitue une richesse importante pour une société, nous estimons avoir le devoir de la préserver pour assurer à nos élèves un meilleur avenir.

Les membres du conseil des commissaires de la CSDN apprécient votre collaboration et vous assurent, Madame, Monsieur, de leur dévouement à la cause de l'éducation.



Esther Lemieux
Directrice générale